

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 2^e Frimaire.

(Ère vulgaire)

Samedi 22 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

P O L O G N E.

Des bords de la Vistule, le 25 octobre.

Le lieutenant-général russe, baron de Fersen, a écrit au roi de Pologne la lettre suivante :

S I R E,

La défaite complète d'un corps polonois près de Kamieck; la prise d'un grand nombre de soldats & d'officiers de tous les rangs, jusqu'à des généraux commandans, ajoutée à celle du généralissime; voilà les suites heureuses du 10 octobre.

Persuadé que votre majesté & la république de Pologne sont rentrés dans leurs droits primitifs, je m'empresse de m'adresser aux autorités légitimes, pour demander la liberté de tous les généraux, officiers, soldats & domestiques russes, ainsi que l'élargissement des membres du corps diplomatique, & des femmes qui, en violation du droit des gens, sont tenus en arrestation. Je desire qu'ils soient renvoyés au corps que je commande; leur prompt renvoi ajoutera à l'envie que j'ai de faire, de mon côté, tout ce qui me sera permis & pourra dépendre de moi.

Dans l'espérance que des tentatives toujours infructueuses feront place, en Pologne, à une paix aussi solide que salutaire, & que, dans le courant de cette année, j'offrirai personnellement à votre majesté l'hommage de mon respect, je vous prie d'avance, sire, de daigner en agréer déjà la manifestation & celle de tous les sentimens avec lesquels je suis, &c.

Signé, FERSEN.

Le roi a répondu: « Que la captivité du généralissime ne décidoit encore de rien; que cela ne pouvoit le déterminer à renoncer à une révolution à laquelle il avoit juré & aux principes de laquelle il resteroit fidele; qu'il ne pouvoit se rendre à la demande concernant la liberté des prisonniers, qu'autant que l'on consentiroit à en faire un objet d'échange ».

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 30 octobre.

Pitt, dans toute sa conduite pendant la guerre actuelle, n'a jamais abandonné le principe favori des despotes, *divide ut imperes*. Il l'a sur-tout mis en pratique vis-à-vis deux nations libres, qu'il n'espéroit pas d'acheter comme les cabinets des rois, les Français & les Américains; en France il a soudoyé des traitres pour affaiblir, par des divisions intestines, la force du gouvernement républicain; au nord de l'Amérique, il a eu recours aux nations sauvages, pour porter la guerre dans le sein des Etats-Unis. Mais les sauvages des deux hémisphères lui ont manqué à la fois, & il ne recueillera de ses manœuvres que le désespoir d'y avoir inutilement employé des sommes immenses, & la honte de les voir déjouées.

Il étoit impossible que tant de mesures inconstitutionnelles & arbitraires ne fissent pas une impression profonde sur la nation anglaise. Déjà affligée par les événemens de la guerre actuelle, de vrais patriotes ont élevé leurs voix pour demander modestement qu'une réforme parlementaire mit un terme à ce despotisme ministériel; leurs clameurs élevées d'abord en Irlande & en Écosse, se sont propagées avec d'autant plus de rapidité dans les trois royaumes, qu'elles avoient pour objet le retour à la liberté publique. Alors Pitt a imaginé des lettres-décachet pour faire arrêter arbitrairement tous ceux qu'il regardoit comme ses ennemis, & il a fait créer une commission chargée de les juger coupables du crime de haute trahison, persuadé que l'énormité de ce crime en imposeroit aux juges qu'il avoit nommés & au peuple lui-même: mais il a été trompé encore dans ce projet. Hier, la commission a acquitté sir Hardy, secrétaire de la société de correspondance de Londres, accusé de haute trahison. Il est impossible de se faire une idée de la joie que le peuple a fait éclater à la nouvelle de ce jugement, & de la consternation où il a jetté les salariés de Pitt. Sir Hardy étoit, suivant eux, le plus coupable des conspirateurs,

& son acquittement fait préjuger que les autres prévenus seront absous comme lui. Cet événement ne servira pas peu à diminuer l'influence de Pitt déjà altérée par les malheureux événemens de la guerre.

Pitt a eu encore à subir un désagrément ces jours derniers. On sait avec quelle instance il presse la continuation de la guerre, & sur les bruits de paix qui se sont répandus, les fonds publics ont haussé tout-à-coup de deux pour cent.

La grande flotte de l'amiral Howe git toujours dans le port de Torbay : on en a détaché huit vaisseaux, qui sont arrivés à Plymouth, & qui, dit-on, doivent se rendre aux Indes-Occidentales. Les divisions des amiraux Macbride & Warren ont mis à la voile. S'il faut en croire un bruit sourd, leur destination est pour la Zuydezzée, où ils sont chargés d'accueillir l'escadre hollandaise, dans le cas que les Français s'emparent d'Amsterdam, comme on parait le craindre. Au reste, ce projet est subordonné à beaucoup d'événemens ; car on sait que tous les ports français depuis Brest jusqu'à Ostende recèlent des armemens nombreux prêts à mettre en mer au premier signal.

Les terreurs qui naissent de ces préparatifs de la part de l'ennemi, ont déterminé le ministère à faire réfléchir vers nos côtes toutes les troupes qui couvrent l'Angleterre, & on assure que l'armée de lord Moyn a reçu ordre de s'embarquer à Southampton.

Nous voilà donc arrivés au dénouement de la grande querelle que nous avons commencée de concert avec presque toute l'Europe, que nous avons soutenue avec si peu de succès, malgré tant de coopérateurs, & que nous serons réduits à terminer *tous seuls*, si la Hollande, comme il y a toute apparence, nous est enlevée.

O Pitt ! ambitieux Pitt ! quel mal affreux vous avez fait à l'univers & à votre patrie !

FRANCE.

De Paris ; le 2 frimaire.

La décade qui vient de s'écouler a été bien favorable à l'accroissement du bon esprit public, de cet esprit d'union & de sagesse qui fait la véritable force du gouvernement, en ralliant autour de lui la puissance de toutes les volontés. La suppression des autorités rivales de celle de la convention nationale, avoit excité un mouvement convulsif parmi les agens de ces autorités inconstitutionnelles ; ils perdoient en un instant leur crédit, leur influence, leurs places, les moyens de satisfaire leurs vengeances particulières & leur cupidité générale. Ils se rendirent en foule, le décadé dernier, aux sections, où ils essayèrent de rallumer le flambeau de la division que la convention venoit d'éteindre dans leurs propres mains : dans quelques-unes, ces agitateurs obtinrent des succès douteux, & qui les firent trembler sur les événemens du décadé suivant.

Ils furent justes pour la première fois, en concevant ces craintes. La masse des bons citoyens se porta hier dans les sections ; tous les arrêtés pris dans les assemblées précédentes, & qui tendoient à donner des espérances aux agitateurs, furent rapportés ; & , par tout, on vota des remerciemens à la convention, pour l'énergie avec laquelle elle avoit rassemblé dans sa main tous les pouvoirs que le peuple français n'avoit délégués qu'à elle seule.

Les bons citoyens depuis hier se rapprochent, se félicitent de ce triomphe remporté avec tant de sagesse sur l'esprit désorganisateur de tant de factions qui étoient arrachées jusqu'ici au milieu d'un torrent de sang, les infâmes profits de vingt tyrannies différentes. Déjà les bénédictions des départemens voisins se joignent aux acclamations des sections de Paris, pour concentrer dans la convention nationale le grand ouvrage de la félicité générale.

Déjà des départemens éloignés rendent grâces à la convention de ce que les députés qu'ils viennent de recevoir s'occupent avec zèle à fermer les plaies terribles que les députés de Robespierre avoient formées sur tout le territoire de la république, en condamnant arbitrairement à la prison, à la destruction & à la mort les citoyens qui osoient gémir de la tyrannie de ce monstre. Parmi les lettres qui contiennent ces détails consolateurs, il en est une, venant du département du Puy-de-Dôme, qui rend un hommage vraiment touchant à l'humanité & à la justice du représentant Munt. Il a parlé, dit cette lettre, & à sa voix les maisons d'arrêt, les prisons, les cachots se sont ouverts. On a vu sortir de ces antres d'horreurs cette foule de victimes que la fureur de *Couthon* y avoit encombrées. Les peres ont volé dans les bras de leurs enfans ; des épouses éplorées ont reçu leurs époux ; les amis ont embrassé leurs amis, & dans ces épanchemens de la plus tendre fraternité, chacun se félicitoit de n'avoir plus à attendre dans des angoisses cruelles le moment incertain d'une mort atroce.

On a vu, dans notre feuille d'hier, l'anecdote presque incroyable du citoyen *Loiserolles* le fils. Il n'est pas hors de propos de faire part à nos lecteurs de la manière dont un des principaux acteurs de la longue tragédie de Robespierre est traité dans la maison d'arrêt du collège Duplessis où il est détenu. Ses compagnons de captivité l'ont réduit par leurs imprécations à ne plus sortir de sa loge, dont il n'ose pas même ouvrir la lucarne. C'est ainsi que cet homme de sang voit se continuer le supplice que l'opinion générale lui a imposé.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Séance du 29 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Mariotte, âgé de 22 ans, horloger à Nantes. a déposé avec la naïveté & la franchise qui conviennent à son âge. Il a dit que, le 26 pluviôse, ayant été chargé de se rendre, avec plusieurs de ses camarades, à sept lieues de Nantes, pour protéger les convois des subsistances, ils se rendirent près la forêt de Princé ; ils allèrent loger chez une femme, nommée Chauvette. Cinq jours après, arriva Pinard, vers une heure du matin, qui nous dit que nous étions chez des brigands ; qu'il avoit déjà tué six femmes, & que la Chauvette feroit la septième. Il la menaça, & crut la rassurer, en lui disant : « Consolés-toi, ton enfant sera expédié avant toi : c'est Pinard qui te parle ; c'est Pinard qui fait la guerre aux femmes ». Je tirai le sabre sur Pinard, a dit Mariotte, en lui assurant qu'il ne parviendroit à elle qu'après m'avoir marqué sur le corps. — Tu es un crâne, me dit Pinard : ignores-tu que cette femme

a été servante chez le seigneur du lieu, & qu'il faut qu'elle m'indique où sont cachées 60 mille livres ? Cette femme avoit un enfant de 5 à 6 mois. Pendant que Pinard, furieux, éclatoit en menaces contre elle, Cormerey & moi étions au chevet de son lit. Cette femme tremblante assura Pinard que ce dépôt de 60 mille livres avoit été enlevé ; & Pinard, qui ne put rien prendre, fut obligé de se retirer, d'autant plus que nous lui avions déclaré qu'il y avoit de la force armée en ce lieu, & qu'elle nous soutiendrait.

Nous partîmes, a continué Mariotte : près de la forêt de Princé, nous accourûmes à un homme qui crioit, dans un taillis, au secours. Pinard étoit là avec deux cavaliers ; chacun des trois tenoit une piece de toile. Les brigands sont là, dit Pinard. Nous laissâmes Pinard en embuscade, & nous entrâmes dans la forêt, où nous vîmes deux hommes s'enfuir à travers le bois. En marchant sur des broussailles, je sentis remuer : soulevant ces broussailles avec ma bayonnette, j'aperçus deux enfans. J'en donnai un âge de 7 ans à Cedre, & je gardai pour moi l'autre, qui n'avoit que cinq ans : tous deux pleuroient ; deux ou trois femmes nous supplièrent de ne pas les tuer. En sortant de ce taillis, je vis Pinard qui massacroit des femmes ; j'en vis une succomber sous ses coups. Que veux-tu faire de ces enfans, me dit-il ? Des hommes, lui répondis-je.

Pinard, écumant de rage, me dit : ôtes-toi que je leur brûle la cervelle ; je m'y opposai.

Dans le même tems, deux volontaires amenèrent un vieillard aveugle ; c'étoit le grand-pere de ces deux petits enfans. Otez-moi la vie, me dit-il ; mais conservez-la à mes deux petits enfans. Je lui répondis qu'un de mes camarades & moi nous nous en étions chargés, & il m'en témoigna la plus vive reconnaissance ; il pleuroit & me serrait les mains. J'ai appris depuis que ce vieillard fut tué. On a assuré ensuite que la tante de ces enfans avoit été mise à l'Éperonnière ; que la mere s'étoit réfugiée à Nantes ; que son mari n'étoit point un brigand ; mais que, saisi de frayeur, il avoit pris le parti de se cacher. Si la saison n'eut pas été si rigoureuse, j'aurois amené à Paris cet enfant, qui intéresse par son âge & par ses malheurs, & je vous l'aurois présenté.

Pinard s'écartoit de la route pour égorgier les femmes & les enfans, & tout le monde connoit ces faits monstrueux. Pinard prétendoit appuyer sa férocité sur un arrêté, qui, disoit-il, ordonnoit de ne rien épargner : aussi, des volontaires sans principes, sans mœurs, sans humanité, pilloient, massacroient, égorgoient hommes, femmes & enfans.

Pinard a nié les faits, on a donné des réponses évanescentes : il a employé des expressions qui choquent tout-à-la-fois la pudeur, les mœurs & les bienséances reçues. L'auditoire indigné a plus d'une fois manifesté son improbation par ses murmures, & même lorsque Pinard a reproché au témoin de n'être point patriote.

Pinard a dit en outre : le témoin n'a que 22 ans ; il devoit être aux frontières ; sa mere est une aristocrate qui a caché des prêtres réfractaires.

Le jeune Mariotte a répondu, que pendant dix mois il avoit fait la guerre de la Vendée ; qu'actuellement il étoit en réquisition ; qu'un de ses freres étoit en réquisition à Fernay ; qu'un autre combattoit aux frontières d'Espagne ; qu'il étoit faux que sa mere eût recelé des

prêtres réfractaires. Il a ajouté qu'elle avoit élevé ses enfans dans les principes de la vertu, de la probité, de l'humanité, de la liberté & de l'égalité. Il a ensuite exhibé son congé, ses lettres de réquisition, & la salle a retenti d'applaussemens.

Alors le président a demandé à Pinard ce qu'il avoit à opposer à cela.

Pinard a répondu qu'il l'avoit entendu dire.

Mariotte, interpellé, a déclaré n'avoir eu aucune connoissance des proclamations portant amnistie.

Foucault a saisi cette occasion, pour dire qu'en vertu de la proclamation de la commission d'agriculture & des arts, il l'avoit fait afficher ; qu'environ 800 brigands, hommes, femmes & enfans, étoient venus se rendre, & qu'on les a employés à divers travaux, auxquels ils sont encore occupés.

L. Nau a ajouté que les brigands avoient peu de confiance dans les proclamations particulières des représentans dans les départemens ; mais qu'ils voudroient une proclamation directement émanée de la convention entière ; & Foucault a affirmé que, si cette proclamation avoit lieu, tous les paysans rentreroient dans le giron de la république, quand bien même leurs chefs voudroient s'y opposer.

Le président a interpellé Bachelier, pour savoir s'il est vrai qu'il eût existé dans les prisons une fermentation capable de compromettre la sûreté publique, & qu'on y eût fait périr 7 à 800 prisonniers avec des canons chargés à mitraille.

Bachelier a répondu qu'il n'en avoit aucune connoissance.

Cnaux, en adressant la parole aux témoins en général, a dit :

« Dans toutes les horreurs dont Nantes a été le théâtre affreux, on ne voit que le comité. Je n'en veux pas aux témoins qui ont déposé contre nous : ils n'ont vu que les rigueurs du comité ; ils n'ont pas vu les ordres qui le faisoient agir. Victimes de notre soumission aux ordres que nous avons reçus, on ne voit que le comité, parce qu'il a été le premier arrêté ; mais on ne voit pas encore Carrier ».

Denis Boivin, âgé de 42 ans, ciseleur, commandant temporaire de la ville de Nantes, général de brigade de la huitième division de l'armée des côtes de Brest, a dit :

« Le 16 frimaire, vers les six heures du matin, le comité m'envoya par deux hommes, dont un très-jeune, aide-de-camp de Lambert, l'ordre de fusiller les prisonniers : ce jeune homme me dit que j'aurois dû recevoir cet ordre à trois heures du matin ».

Le président a représenté l'original de cet ordre à Boivin qui l'a reconnu, & qui précédemment l'avoit remis à la municipalité de Nantes. Nous l'avons rapporté dans un de nos précédens numéros.

(La suite à demain.)

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LEGENDRE (de Paris.)

Séance du 1^{er} frimaire.

Le représentant du peuple Bruë se rendra aux armées des côtes de Brest & de Cherbourg.

Le représentant du peuple Roger-Ducos, délégué dans les départemens du Nord & de l'Aisne, pour la distribution d'un secours provisoire de deux millions aux citoyens pillés ou incendiés par l'ennemi, est investi des mêmes pouvoirs que les autres représentans en mission dans les départemens.

Les citoyens de Cherbourg & de plusieurs autres communes, & un grand nombre de sociétés populaires félicitent la convention à l'occasion du décret qui a fermé la salle des Jacobins, autrefois le foyer du patriotisme, devenue le foyer des conspirations.

La section des Tuileries vient, en nombreuse députation, remercier la convention nationale d'avoir déjoué la malveillance, terrassé les factions, & assuré la tranquillité publique : « Le peuple s'est prononcé, dit-elle : ses ennemis veulent toujours du sang, toujours le brigandage ; nous voulons la justice, le respect des personnes & des propriétés : ils voudroient dissoudre la représentation, nous la défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang ; ils voudroient nous charger de fers, nous jurons de vivre libres ou de mourir ».

La section Lepelletier vient en masse : « Nous attendions, disent ces citoyens, nous desirions le décret que vous avez rendu contre les Jacobins : vous avez frappé ces conspirateurs à qui tous les moyens étoient bons : le peuple connoît toutes les formes de ces caméléons politiques ; on les voit aujourd'hui proposer des mesures de modérantisme & de relâchement : le peuple ne tombera plus dans leurs pièges. Nous demandons la continuation du gouvernement révolutionnaire ; il est juste que ce gouvernement serve à comprimer le crime & son insolente audace ».

« Votre décret du 22 brumaire, disent les citoyens de la section de Mutius-Scévola, venus en masse, ce décret a paralysé le crime & donné de la consistance au gouvernement démocratique que le peuple veut, & qu'il aura malgré les efforts de ces êtres tout dégoûtans de sang. Continuez, législateurs, à poursuivre sans relâche ces tigres, ces lions qui rugissent d'entendre par-tout les cris de *vive la république, vivent les mœurs, vive la justice, vive la convention nationale* »

La section Fontaine-Grenelle paroît ensuite : « Une société jadis célèbre & utile, est devenue conspiratrice : elle avoit l'audace de s'appeller *le peuple*, quand elle l'assassinait : l'opinion publique s'est prononcée, vous avez parlé & les factieux ne sont plus. Frappez les coupables ; ces hommes de sang extermineroient jusqu'au dernier de vous & de nous, s'ils en avoient la force : mais le peuple plus fort que le lion, les mettra dans l'impuissance de nuire. Maintenez dans sa pureté le gouvernement révolutionnaire, dont les scélérats demandent la destruction après en avoir si long-temps abusé que la révolution des Français soit avouée par l'humanité La section Fontaine-Grenelle déclare que la convention nationale a bien mérité du peuple. »

« Quand on est chargé de conduire le vaisseau de la république, répond Legendre, président, & qu'on a un équipage comme vous, on est sûr de le faire arriver à bon port : si quelques forbans politiques se présentent, on les renvoie dans les gouffres d'où ils n'auroient jamais dû sortir : le navire entré dans le port, on distribue au peuple sa cargaison qui est le bonheur & la félicité publique. La convention vous invite, citoyens, à vous rendre assiduellement dans vos assemblées de section ; ramenez l'homme qui n'est qu'égaré, dénoncez le coupable ; serrez-vous par les doux étreintes de la fraternité ; étouffez toute vengeance personnelle ; que la sagesse & le bien public président à vos délibérations : & comptez sur le courage de la convention qui périra avec le peuple plutôt que de se sauver sans lui. »

Les sections de Guillaume-Tell, des Gardes-Françaises, des Amis de la Patrie, des Droits-de-l'Homme, de la Montagne, de Brutus & de la Halle-aux-Bleds, & les citoyens employés dans les ateliers d'armes de la section du Panthéon-Français, se succèdent dans la salle : ils remercient la convention d'avoir détruit le repaire des pilleurs, des égorgeurs, des noyeurs, des lions, des tigres, pantheres & autres animaux féroces : ils demandent la punition des scélérats qui ont osé lever l'étendard de la guerre civile. — Le président rassure les citoyens sur les entreprises de ces hommes qui croient être des lions, dit-il, parce qu'ils en ont emprunté la crinière, sans en avoir ni la force, ni le courage.

Ces adresses & les réponses du président font retentir la salle des cris mille fois répétés : *vive la république, vive la convention.*

L'ordre du jour appelant la discussion sur l'affaire de Carrier, le président consulte l'assemblée pour donner l'ordre de transférer ce représentant. L'ordre de translation est décrété. — Un membre demande si Carrier sera entendu à la barre : Carrier sera entendu à la tribune, parce qu'il n'est que prévenu, & qu'un décret d'accusation ne l'a pas frappé encore. — Le président invite les citoyens spectateurs à ne donner aucun signe d'improbation ni d'approbation durant les débats ; c'est un jour de deuil pour la république, dit-il, quand l'assemblée des représentans du peuple doit prononcer sur un de ses membres, accusé ».

Carrier entre dans la salle à trois heures trois quarts ; il monte à la tribune ; il invite les citoyens à observer le plus grand silence, afin qu'aucun tumulte ne puisse lui faire omettre quelques-uns de ses moyens défensifs : Carrier fait lecture du rapport de la commission des vingt-un, & à chaque imputation il donne une réponse. Il dénonce ses accusateurs comme des fanatiques, des royalistes, des fédéralistes, des hommes sans mœurs, de mauvais garnimens : il dit que Nantes pulluloit de brigands, qu'il y en avoit jusques dans son cabinet : il dit que dans cette commune, l'on avoit préparé 4 mille repas & 4 mille drapeaux blancs pour la réception des Vendéens, &c. &c. &c.

(La suite à demain.)